

Concours de dessins sur le thème de la Laïcité

Généralités

Très modestement, ce concours n'est pas original puisqu'il reprend en partie les principes du concours « La République s'illustre » organisé en 2021 sur l'académie de Lille ([Concours: la République s'illustre ! | Académie de Lille \(ac-lille.fr\)](#)) dont le texte ci-après est très largement inspiré :

Ce concours a pour but de permettre de travailler de manière accessible les valeurs de la République, en se saisissant des opportunités offertes par la pédagogie de projet. Il est ouvert aux élèves des écoles publiques et privées sous contrat du territoire de la Somme.

Le concours vise ainsi à conjuguer la découverte intellectuelle d'un principe républicain et l'engagement concret pour en rendre compte. Il pourrait permettre de mobiliser les dispositifs (parcours citoyen, PEAC, EMI...) et les instances de démocratie participative (conseil d'élèves, CVC, CVL, CESC...) qui contribuent à faire vivre les valeurs de la République en école, en établissement scolaire et à l'échelle académique (CAVL).

Concrètement, les élèves sont invités à représenter le principe républicain essentiel de laïcité par une image dont la nature est laissée à leur choix : un dessin, une photographie, un photomontage, un détournement d'image existante, etc. Ce choix doit dans l'idéal découler d'une réflexion ou d'un échange collectif.

La date limite d'envoi des productions est fixée au 8 décembre 2023, afin que le dessin remportant le concours soit utilisé pour illustrer les cartes de vœux de M le Sénateur et soit donc notamment envoyé aux mairies des 778 communes de notre département.

Les 3 premiers dessins pourraient recevoir la visite de M le sénateur au sein de leur établissement pour un échange et les 2 premiers seraient conviés pour une visite du Palais du Luxembourg.

Objectifs :

- Faire connaître et faire comprendre le fonctionnement et les valeurs de notre République
- Faire réfléchir, débattre et produire les élèves ensemble

Règlement du concours

Modalités de participation

- L'inscription au concours ne peut être que collective. Elle doit concerner une classe comportant des élèves de CM2 (avec un seul ou plusieurs niveaux), tranche d'âge minimal pour visiter le Palais du Luxembourg (les élèves plus jeunes ne sont admis que dans le cas des classes de plusieurs niveaux)
- Elle est réalisée par l'adulte membre du personnel encadrant le groupe.
- Elle concerne une classe d'élèves. Un même établissement peut inscrire plusieurs classes au concours

Productions

- Les élèves sont invités à représenter par une image un principe républicain essentiel : la laïcité
- La nature de cette image est laissée à leur choix. Ce peut être un dessin, une photographie, un photomontage, un détournement d'image existante, etc. En revanche, ce ne peut être une série d'images animées ni une succession d'images fixes (comme une planche de bande dessinée).
- Une production unique issue d'une réflexion collective menée au sein du groupe d'élèves participants est attendue. Un concours interne à la classe de plusieurs travaux collectifs voire individuels est aussi possible s'il donne lieu à un débat collectif suivi d'un vote.
- On privilégiera les créations originales mais ne sont pas exclues du concours les images déjà existantes, que les élèves seraient amenées à rechercher, puis à personnaliser.

Calendrier et jury.

- 8 décembre 2023 : date limite d'envoi des créations accompagnées des autorisations de droits d'auteur (voir les modalités d'envoi)
- Retour des vacances de fin d'année : communication des résultats

Modalités d'envoi

Les productions doivent être envoyées sous format numérique uniquement au plus tard le **8 décembre 2023** par courriel à : contact@remicardon.fr

Chaque image devra être numérisée au format jpeg et n'excèdera pas 5Mo. Elle pourra être accompagnée d'un court texte n'excédant pas 1500 signes. Cette dernière peut être une compilation de mots d'enfants échangés pendant leurs débats ou expliquer de manière simple pourquoi les élèves tiennent à représenter le principe républicain par l'image envoyée au jury. Ce texte n'est pas obligatoire mais peut constituer un plus pour l'appréciation du jury.

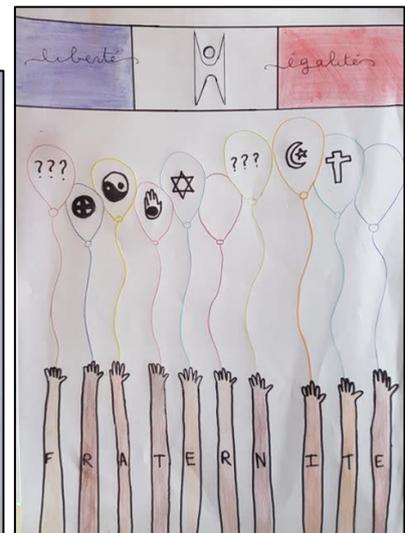
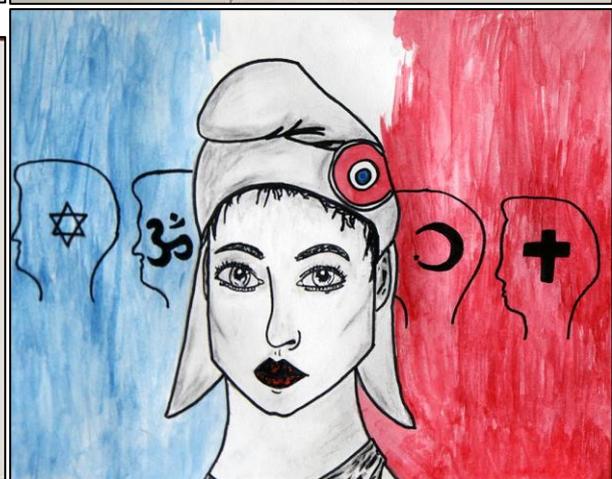
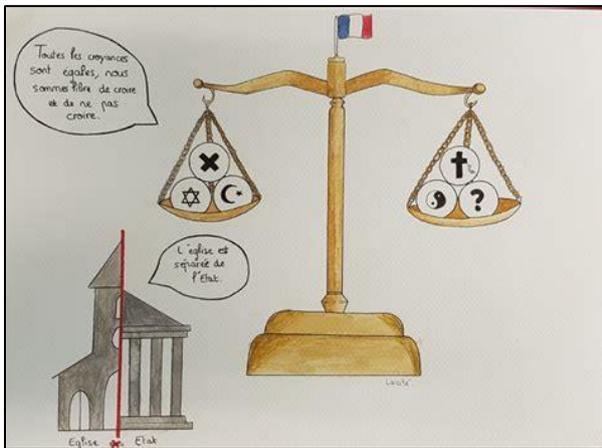
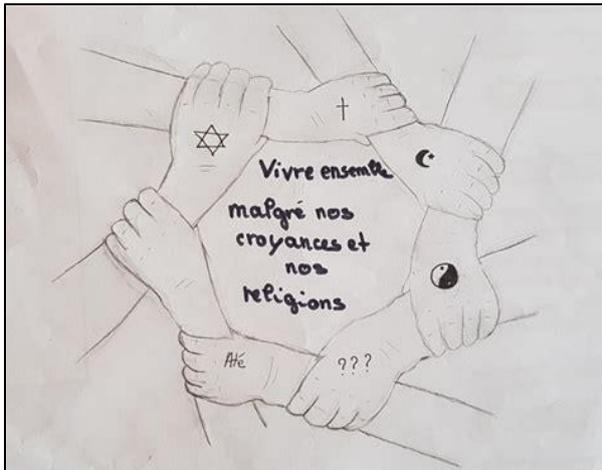
Les productions devront être accompagnées de :

- La fiche de présentation de l'établissement
- La liste des élèves et adultes ayant participé au projet
- Les formulaires dûment remplis et signés de droits d'auteur pour tous les élèves et tous les adultes participants.
- L'éventuel texte d'accompagnement

Communication

Ce concours sera notamment rendu public sur le site internet de M le sénateur (remicardon.fr) et pourra être annoncé dans la Presse locale et les réseaux sociaux.

Exemples trouvés sur internet :



Exemples générés par l'intelligence artificielle :



Les illustrations ci-dessus ont été obtenues par l'intelligence artificielle DALL-E 3 avec la requête suivante : « merci de générer une image avec un montage d'éléments représentant les principales religions cohabitant pacifiquement en France »

Cela ne constitue nullement un corrigé et beaucoup serait à dire sur ces créations.

Si la tour Eiffel représente souvent la France à l'étranger, il n'est pas sûr que les jeunes sariens utilisent le même symbole et, est-ce ce qui caractérise notre République ? Les religions ne sont pas toutes représentées de manière fidèle ni égalitaire ou équitable. Les athées ne sont pas représentés. Ces illustrations mettant en avant et de manière ostentatoire des signes religieux correspondent-elles à l'objectif de la laïcité ? Comment pourrions nous représenter la sphère privée (propice à la liberté de conscience) et la sphère publique (ou le vivre ensemble impose avant tout un respect mutuel) ?

Ces illustrations et la lettre du sénateur à destination des élèves (ci-après) constituent des éléments que les professeurs sont libres d'utiliser ou non pour accompagner leurs élèves pour leurs travaux.